



MARSEILLE  
www.marseille.fr

VILLE DE  
UNIVERSITE AIX MARSEILLE  
13284 Marseille Cedex 07

17 JUN 2019

Marseille, le 07 juin 2019

D I R E C T I O N	Original	<input checked="" type="checkbox"/>	2 RV
	Copie(s)	<input type="checkbox"/>	Quidary
	Transmis(e) le :		
	02 JUL. 2019		
	PSAD	<input type="checkbox"/>	
	PI	<input type="checkbox"/>	
DES SERVICES			



PARIS 2024

ARRIVEE

**Marie Laure ROCCA SERRA**

Conseillère Municipale Déléguée  
à l'Enseignement Supérieur  
et à la Recherche  
Conseillère Métropolitaine

Monsieur Yvon BERLAND  
Président Aix-Marseille Université  
Jardin du Pharo  
58, Boulevard Charles Livon  
13284 MARSEILLE CEDEX 07

*Laurence  
le diffuse au  
copie jointe.*

Nos références ; AG/ID/VP/MLR/IP n° 2019/1197

Objet : Appel à candidature « installation de chercheurs extérieurs ».

Monsieur le Président,

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, la Ville de Marseille souhaite favoriser l'accueil de chercheurs ou enseignants-chercheurs confirmés au sein des laboratoires publics marseillais et lance l'appel à candidatures que j'ai le plaisir de vous transmettre.

Cet appel à candidatures vise à soutenir l'installation de chercheurs français ou étrangers, affectés dans un laboratoire marseillais, soit dans le cadre d'un premier recrutement, soit du fait d'une mutation.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser le présent appel à candidature le plus largement possible au sein de votre établissement.

Afin de faciliter cette diffusion, les documents sont également téléchargeables sur le site de la Ville de Marseille : [www.marseille.fr](http://www.marseille.fr) - Rubrique Economie - Recherche et Innovation - Allocations Chercheurs.

Les dossiers dûment complétés devront être retournés au plus tard le 20 juillet 2019 par courrier postal à l'adresse suivante :

Ville de Marseille - Direction des Projets Economiques  
Service Développement Territorial  
Gestion des Allocations Chercheurs  
40, rue Fauchier  
13233 Marseille cedex 20


Les dossiers seront instruits durant l'été de manière à ce que le jury se prononce courant octobre et qu'un Conseil Municipal puisse être saisi avant la fin de l'année.

Compte tenu de l'objectif incitatif clairement assigné à cette démarche, seront considérées comme recevables les candidatures de chercheurs et enseignants-chercheurs qui viennent par mutation ou recrutement d'un horizon différent de Marseille. Dans ce cadre, une priorité sera accordée à la délocalisation d'équipes susceptibles d'apporter des compétences complémentaires, s'inscrivant dans la dynamique des grands axes de recherche et d'innovation.

De manière générale, je rappelle que le seul critère de choix qui anime le comité d'experts est celui de l'excellence, sans de toute évidence suppléer le travail accompli par les commissions de recrutement idoines.

Je vous précise de plus, que la subvention versée par la Ville de Marseille doit être considérée comme la manifestation d'un geste de bienvenue et ne saurait pallier l'absence de rémunération annuelle.

En vous remerciant sincèrement de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

PO/ Marie Laure ROCCA SERRA  


P.J. : 1 dossier et note récapitulative.



**Année Universitaire 2019-2020**

**Installation de Chercheurs et  
Enseignants-Chercheurs extérieurs  
dans un laboratoire situé sur la commune de Marseille**

**DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'OBTENTION D'UNE  
ALLOCATION D'INSTALLATION**

Les dossiers de candidatures dûment complétés et signés par le Directeur de Recherche devront être obligatoirement envoyés par mail aux adresses suivantes : [vpinatel@marseille.fr](mailto:vpinatel@marseille.fr) et copie à [idurand@marseille.fr](mailto:idurand@marseille.fr) et retournés en 1 exemplaire, au plus tard le **19 juillet 2019**, à l'adresse suivante :

**Ville de Marseille – Direction des Projets Economiques  
Service Développement Territorial  
Gestion des allocations chercheurs  
40, rue Fauchier  
13233 MARSEILLE CEDEX 20**

**DESCRIPTION DE LA PROCEDURE**

Peuvent obtenir une allocation d'installation :

- 1) des chercheurs ou enseignants-chercheurs français ou étrangers,
- 2) titulaires d'une thèse ou d'un diplôme équivalent,
- 3) qui ont passé au moins deux ans dans un laboratoire externe à l'Académie d'Aix-Marseille.
  
- 4) qui sont affectés au sein d'un laboratoire de la Ville de Marseille dans le cadre **d'un premier recrutement ou d'une mutation.**

Lors d'un premier recrutement au sein d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'un organisme de recherche, il est possible de candidater en qualité de stagiaire ou immédiatement après la titularisation.

**Il n'est cependant pas possible de déposer 2 années de suite un dossier de candidature.**

**Ainsi, au titre de l'année universitaire 2019-2020, peuvent déposer un dossier les chercheurs ou enseignants-chercheurs en situation de stage ou nommés dans un laboratoire de recherche marseillais entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019.**

Le montant de l'allocation est fixé à **3 000 euros maximum**. Il est déterminé par le jury de sélection des candidats. Le versement se fera en une seule fois directement à l'intéressé, dans le courant du premier semestre 2020.

## RECOMMANDATIONS AUX CANDIDATS

- **Remplir le dossier de façon lisible.**
- Fournir **tous** les renseignements et **tous** les documents suivants :
  - dossier de candidature,
  - curriculum vitae détaillé et la liste des publications,
  - justificatif de l'affectation dans le laboratoire **avec date d'arrivée (ou copie du contrat)**,
  - relevé d'identité bancaire,
  - justificatif de domicile récent au nom du candidat (quittance de loyer, facture EDF ou téléphone). En cas d'hébergement, fournir une attestation signée par le titulaire du contrat.

**Les dossiers incomplets et/ou déposés en retard ne seront pas examinés**

Les informations recueillies sur le présent document sont nécessaires pour la gestion des dossiers.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles.

Toute réclamation touchant à la collecte ou au traitement de vos données à caractère personnel est à adresser au DPO de la Ville de Marseille à l'adresse mail suivante : [dpo@marseille.fr](mailto:dpo@marseille.fr) ou par courrier à l'adresse postale suivante : Ville de Marseille - DGANSI Délégué à la Protection des Données (DPO) - 13233 MARSEILLE CEDEX 20

## CANDIDAT

Monsieur <input type="checkbox"/>				Madame <input type="checkbox"/>			
Nom				Prénom			
Date de naissance				Nationalité			
Adresse personnelle							
Téléphone							
E-mail							

Date de nomination ou de début de stage à Marseille			
Statut ou grade de la fonction occupée ou prévue sur Marseille (ex : MCF, CR, DR, CDD, ...)			
Statut ou grade de la fonction occupée l'année qui a précédé le recrutement à Marseille (ex : post-doc, MCF, CR, DR, CDD, ...)			
Rémunération prévue			

## LABORATOIRE D'ORIGINE

<i>Etablissement (université, institut, ...)</i>	
<i>Laboratoire</i>	
<i>Adresse du laboratoire</i>	
<i>Directeur du laboratoire</i>	

## LABORATOIRE D'INSTALLATION (à Marseille)

<i>Nom (en toutes lettres)</i>	
<i>Adresse du laboratoire</i>	
<i>Téléphone</i>	
<i>Directeur du laboratoire</i>	
<i>Email Directeur du laboratoire</i>	
<i>Responsable du candidat</i>	
<i>Organisme de rattachement</i>	

## PROJET DE RECHERCHE

--

**Domaine(s) de recherche**

Cocher la case correspondante. En cas de domaines de recherche multiples, cocher le domaine principal.

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Sciences mathématiques               | <input type="checkbox"/> Sciences de la vie    |
| <input type="checkbox"/> Sciences physiques                   | <input type="checkbox"/> Sciences de l'univers |
| <input type="checkbox"/> Sciences pour l'ingénieur            | <input type="checkbox"/> Sciences chimiques    |
| <input type="checkbox"/> Sciences de l'homme et de la société | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :    |
| <input type="checkbox"/> Informatique                         |  |

**Titre du projet**

A dactylographier dans le cadre ci-dessous et non sur une feuille annexe.

**Résumé**

A renseigner dans le cadre ci-dessous et non sur une feuille annexe.



**A remplir par le candidat**

**Intégration du projet prévu dans l'activité du laboratoire d'installation**  
A dactylographier dans le cadre ci-dessous et non sur une feuille annexe.

**Participation éventuelle à des activités d'enseignement**

**Joindre une description du projet de recherche de 5 pages au maximum.**

**A remplir par le Directeur du laboratoire**

<b>Intégration du projet porté par le candidat dans l'activité du laboratoire</b>

<b>Importance stratégique de la venue du candidat pour le développement du laboratoire</b>

Nom du laboratoire :  
Le Directeur :

Signature :



## ALLOCATIONS CHERCHEURS : ACCUEIL ET INSTALLATION

### Rappel des conditions d'attribution

### Année Universitaire 2019-2020

**Objectifs** : Favoriser le rayonnement et l'attractivité des laboratoires et équipes de recherche marseillais par l'attribution de Bourses d'Accueil ou d'Installation au profit de chercheurs et d'enseignants-chercheurs de haut niveau, qui ont choisi Marseille pour y exercer leur métier ou pour y effectuer leur période post-doctorale.

#### **Bénéficiaires :**

##### **Peuvent obtenir une allocation "d'accueil"**

- ✓ Des chercheurs étrangers, titulaires d'une thèse ou d'un diplôme équivalent et venant d'un laboratoire étranger.
- ✓ Des chercheurs français, ayant soutenu leur thèse dans une autre académie qu'Aix-Marseille et ayant accompli à l'étranger un post-doctorat d'au moins 24 mois.

Dans tous les cas, les chercheurs étrangers ou français doivent bénéficier d'un soutien financier principal et être accueillis dans un laboratoire de recherche situé sur la commune de Marseille **pour une durée comprise entre un et trois ans.**

**Montant** : 2 000 Euros.

##### **Peuvent obtenir une allocation "d'installation"**

- ✓ Des chercheurs ou enseignants-chercheurs français ou étrangers, titulaires d'une thèse ou d'un diplôme équivalent, ayant passé au moins deux ans dans un laboratoire externe à l'Académie d'Aix-Marseille.
- ✓ Les candidats doivent être affectés au sein d'un laboratoire de la Ville de Marseille dans le cadre d'un premier recrutement (en qualité de stagiaire ou immédiatement après la titularisation) ou d'une mutation.

**Montant** : 3 000 Euros maximum.

**Modalités** : Sélection effectuée par un jury composé de personnalités scientifiques proposées par des représentants d'Aix-Marseille Université et par les organismes publics de recherche.

**Période de campagne** : Les dossiers de candidatures dûment complétés et **signés par le Directeur de Recherche** devront être obligatoirement envoyés par mail aux adresses suivantes : [vpinatel@marseille.fr](mailto:vpinatel@marseille.fr) et copie à [idurand@marseille.fr](mailto:idurand@marseille.fr) et retournés **en 1 exemplaire, au plus tard le 19 juillet 2019**, à l'adresse suivante :

Ville de Marseille – Direction des Projets Économiques  
Service Développement Territorial  
Gestion des allocations chercheurs  
40 rue Fauchier  
13233 MARSEILLE CEDEX 20

Renseignements auprès des laboratoires de recherche marseillais.

Dossiers téléchargeables sur le site Internet de la Ville de Marseille :

[www.marseille.fr](http://www.marseille.fr) – Thématiques : Économie - Recherche et Innovation - Allocations Chercheurs

Le jury final se réunira courant octobre 2019.